



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



ALERTE FAUX SITE WEB DE DEMANDE DE PASSEPORT EN LIGNE

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique informe l'opinion publique de l'identification d'un site internet frauduleux se présentant comme un portail officiel de la République du Congo pour la demande de passeport en ligne.

Ce site, accessible à l'adresse **epassport.life**, utilisait sans autorisation les armoiries de la République du Congo et se présentait abusivement comme un « portail officiel » de l'administration congolaise.

Le Gouvernement de la République du Congo n'est aucunement associé à ce site.

Dès son identification, les services compétents de l'État ont été saisis. **Les mesures nécessaires ont été prises et l'accès à ce site frauduleux est désormais bloqué.** Les investigations se poursuivent afin d'identifier les personnes à l'origine de cette initiative et de déterminer les responsabilités encourues.

Le Ministère appelle néanmoins les citoyens à maintenir la plus grande vigilance et les invite à **ne pas tenter d'accéder à cette plateforme par des moyens de contournement, à ne procéder à aucun paiement, à ne communiquer aucune information personnelle et à ne transmettre aucun document administratif** à travers ce site ou tout autre site non officiellement reconnu par l'État. Les personnes ayant déjà communiqué des informations, transmis des documents ou effectué un paiement par l'intermédiaire de cette plateforme sont invitées à **redoubler de vigilance face à toute sollicitation ultérieure susceptible d'utiliser les informations ainsi communiquées.**

Le Ministère rappelle que l'usurpation de l'identité d'une institution publique, l'utilisation frauduleuse des signes et attributs de l'État, la collecte frauduleuse de données personnelles ainsi que toute tentative d'escroquerie par voie électronique sont susceptibles de constituer des infractions pénales, notamment au regard de la législation congolaise relative à la cybercriminalité.

Les auteurs, complices et éventuels bénéficiaires de cette initiative s'exposent aux poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur en République du Congo. Le Gouvernement travaille actuellement à la modernisation et à la digitalisation des démarches administratives. **Tout nouveau portail officiel de services publics numériques fera l'objet d'une communication formelle du Gouvernement et sera accessible exclusivement à travers les canaux officiels de l'État.**

Le Ministère invite enfin les citoyens à **ne pas relayer le lien vers cette plateforme**, même à titre d'alerte, afin d'éviter de contribuer à sa diffusion.

Plus largement, le Ministère appelle l'ensemble des Congolais à **la plus grande vigilance face à tout site internet ou plateforme se présentant comme un service officiel de l'État.** En cas de doute sur l'authenticité d'un site, d'une démarche ou d'un service numérique, les citoyens sont invités à se rapprocher du Ministère ou des administrations concernées, à travers leurs canaux officiels, afin de vérifier l'information avant toute transmission de données personnelles, de documents ou tout paiement.

Fait à Brazzaville, le 8 août 2026
Le Ministère des Postes, des Télécommunications
et de l'Économie Numérique